



République Française
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de LOCHES
Canton d'AMBOISE

Arrêté de circulation 2024.25
portant modification ponctuelle des conditions de
circulation lieu-dit La Comté (RD23 hors agglomération)
Entreprise CONNECT TP - CIRCET

le Maire

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L2213-1 ;
- le code de la route ;
- le code de la voirie routière ;
- la demande d'arrêté de police de circulation reçue via SOGELINK le 7 mai 2024 de Mme Sarah DESNOES, agissant pour le compte de l'entreprise CONNECT TP sise TSA 70011 - 69134 DARDILLY Cedex 06 98 58 86 02 – circet-eri5280-d@demat.sogelink.fr

Considérant

- que les travaux programmés au lieu-dit « La Comté », sur la RD 23 (10 mètres de tranchée sous accotement + 7 mètres de fonçage 1Ø80) nécessitent, au droit du chantier, une réglementation de la circulation pour des raisons de sécurité ;
- que cette réglementation pourra être appliquée par alternat manuel.

ARRÊTE

- ARTICLE 1** A compter du 20 mai 2024 et pour une durée maximale estimée de 30 jours calendaires, l'entreprise CONNECT TP sus-visée sera autorisée à réaliser les travaux décrits plus haut.
- ARTICLE 2** Au lieu-dit « La Comté », sur la RD23, la **circulation** des véhicules sera réglée par alternat manuel et la vitesse sera limitée à 30 km / heure. Les dépassements seront interdits.
- ARTICLE 3** Pendant la durée des travaux, aucun **stationnement** ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté les véhicules affectés au chantier.
- ARTICLE 4** Le chantier devra être signalé pour assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route. La **signalisation** sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose, la maintenance et la dépose de la signalisation (panneau travaux, rubalise, dispositif clignotant) seront assurées par les soins de l'entreprise CONNECT TP.

1 / 2

Mairie 1, rue Nationale

02 47 57 27 06

<https://www.souvignydetouraine.fr>

Secrétariat ouvert au public les mercredis, jeudis et vendredis 16 h / 18 h - Les Elus reçoivent sur rendez-vous

37530 SOUVIGNY-DE-TOURAINES

mairie@souvignydetouraine.fr

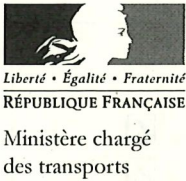
rejoignez-nous sur notre page Facebook

- ARTICLE 5** Sauf circonstance exceptionnelle relevant de l'extrême urgence, les travaux ne seront effectués qu'aux jours autorisés par arrêté préfectoral. Pas de travaux les dimanches ni les jours fériés.
- ARTICLE 6** L'entreprise CONNECT TP sera tenue pour responsable des nuisances engendrées pour les riverains par les travaux et en cas d'accidents pouvant survenir du fait des travaux ou à leur occasion.
- ARTICLE 7** Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise CONNECT TP devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention. En cas de travaux présentant un caractère de dangerosité pour la circulation ou les usagers du domaine public, les opérations de réhabilitation seront opérées sous le contrôle du Maire.
- ARTICLE 8** La présente autorisation est précaire et révoicable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.
- ARTICLE 9** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication
- ARTICLE 10** Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Amboise; Madame la secrétaire de mairie de la commune de Souvigny-de-Touraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.
Ampliation du présent arrêté sera adressée
- à l'entreprise CONNECT TP
 - au Service Territorial d'Aménagement du Nord-Est d'Amboise-Bléré.

Fait à Souvigny-de-Touraine,
le 7 mai 2024

Le Maire,
Frédéric SAROUILLE





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802637721



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : DESNOES Prénom : Sarah
Dénomination : CONNECT TP Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink
Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 6 9 8 5 8 8 6 0 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : circet-eri5280-d@demat.sogelink.fr

Reçu en Mairie le
07 MAI 2024
Souvigny-de-Touraine

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D23 - La Comte / Rue du Val de l'Amasse
Code postal 3 7 5 3 0 Localité : SOUVIGNY DE TOURAIN

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : 10m de tranchée sous accotement + 7m de fonçage 1Ø80
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 2 0 0 5 2 0 2 4 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 2 0 0 5 2 0 2 4
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

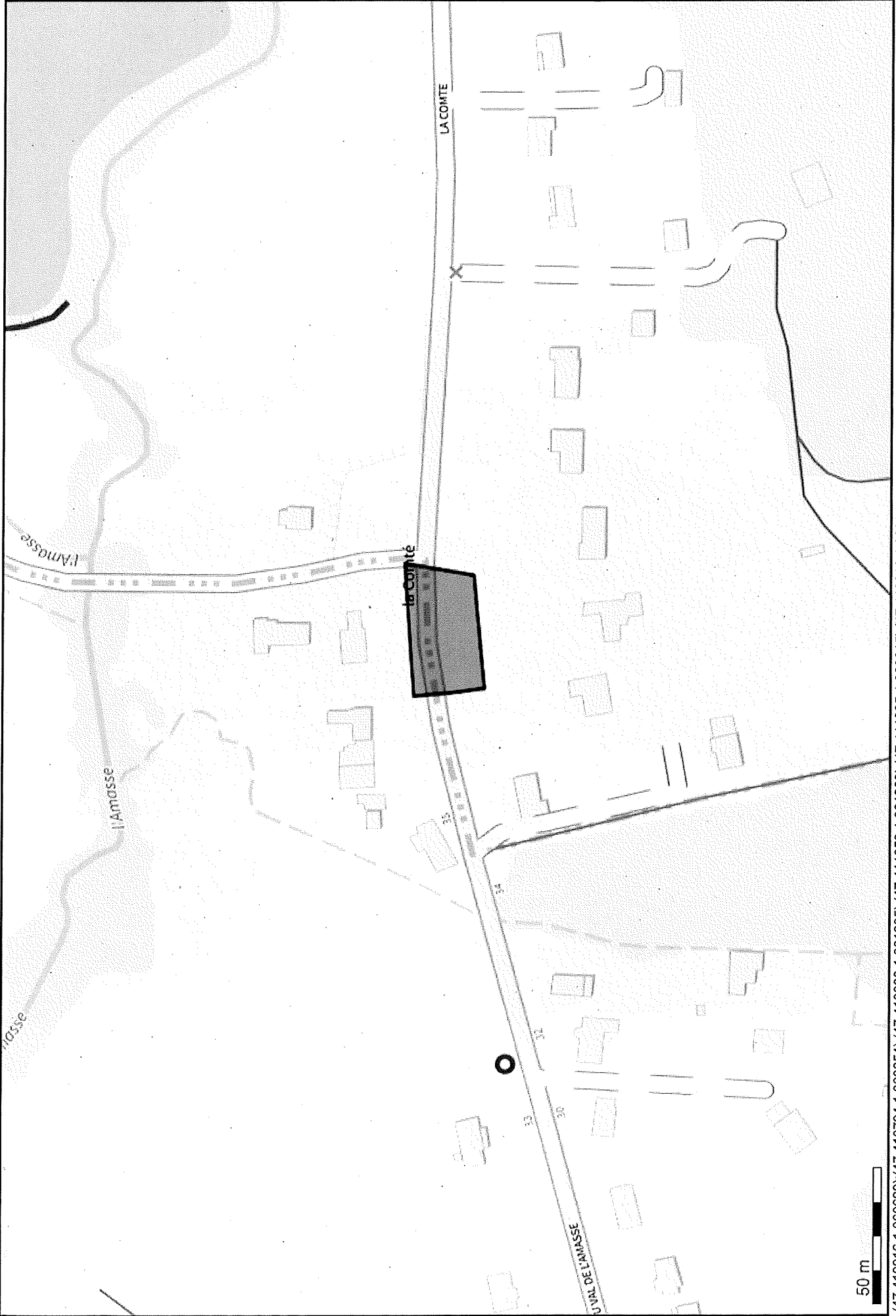
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 3 0 0 4 2 0 2 4

Nom : BOITIER Prénom : Emeline Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



L'AMASSE

LACOMTE

la Comte

L'AMASSE

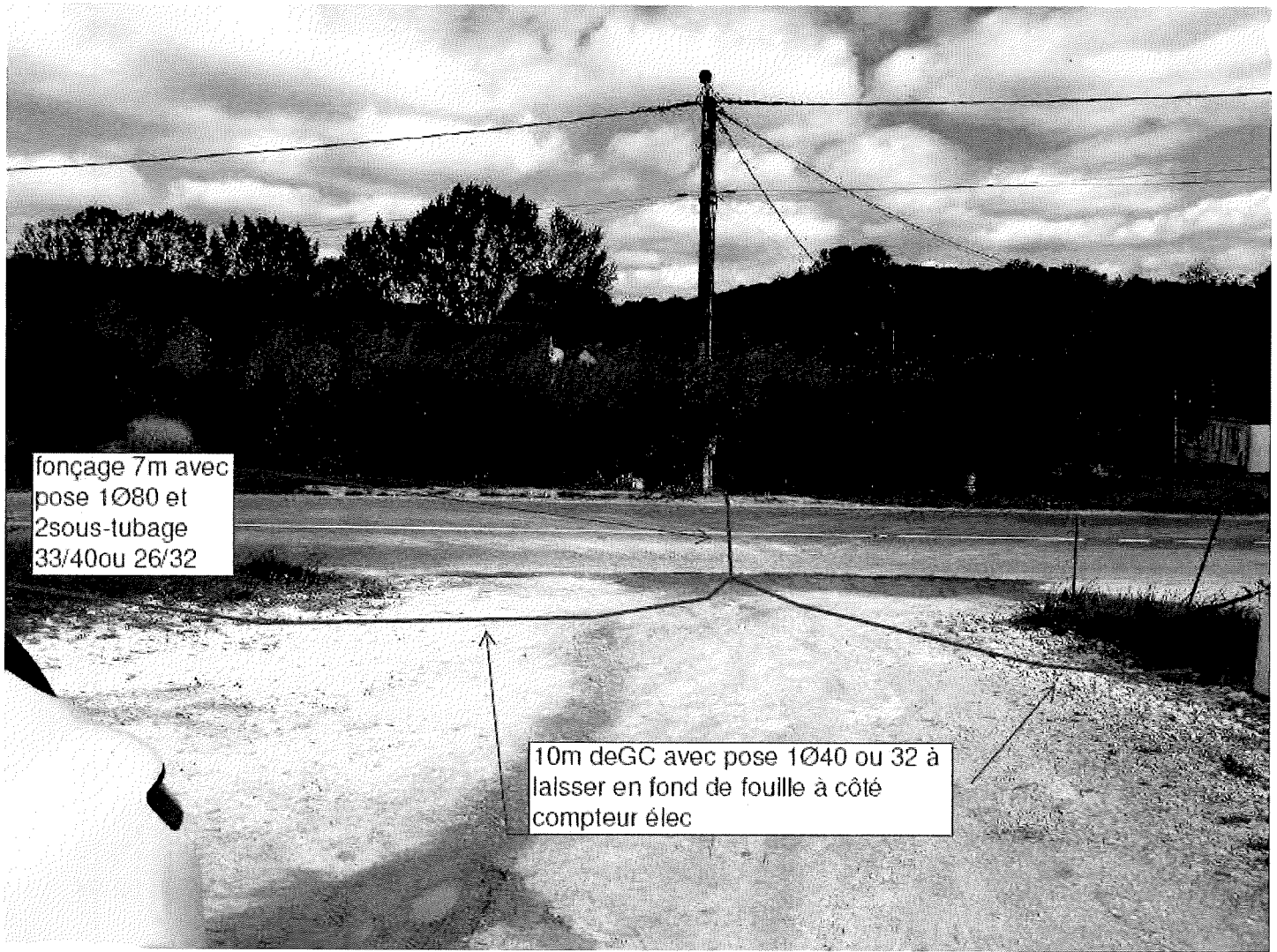
AMASSE

AVENUE DE L'AMASSE



50 m

(47.410916 1.060629);(47.410794 1.060654);(47.410830 1.061205);(47.411058 1.061263);(47.411025 1.060615);(47.410916 1.060629);



fonçage 7m avec
pose 1Ø80 et
2sous-tubage
33/40ou 26/32

10m deGC avec pose 1Ø40 ou 32 à
laisser en fond de fouille à côté
compteur élec

CONNECT TP
Sarah DESNOES
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0698588602
Courriel : circet-eri5280-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE : Voirie, Eclairage et
Eau
HOTEL DE VILLE
37530 SOUVIGNY DE TOURAINE

Le 30/04/2024

Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de SOUVIGNY DE TOURAINE.

Veillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : 10m de GC sous accotement + 7m de fonçage 1Ø80

Emplacement : 19 la comte, Souvigny-de-Touraine 37530 SOUVIGNY DE TOURAINE

Communes secondaires : 37530 ST REGLE

Début du chantier : 20/05/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, une DICT sous la référence 2024043005566D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

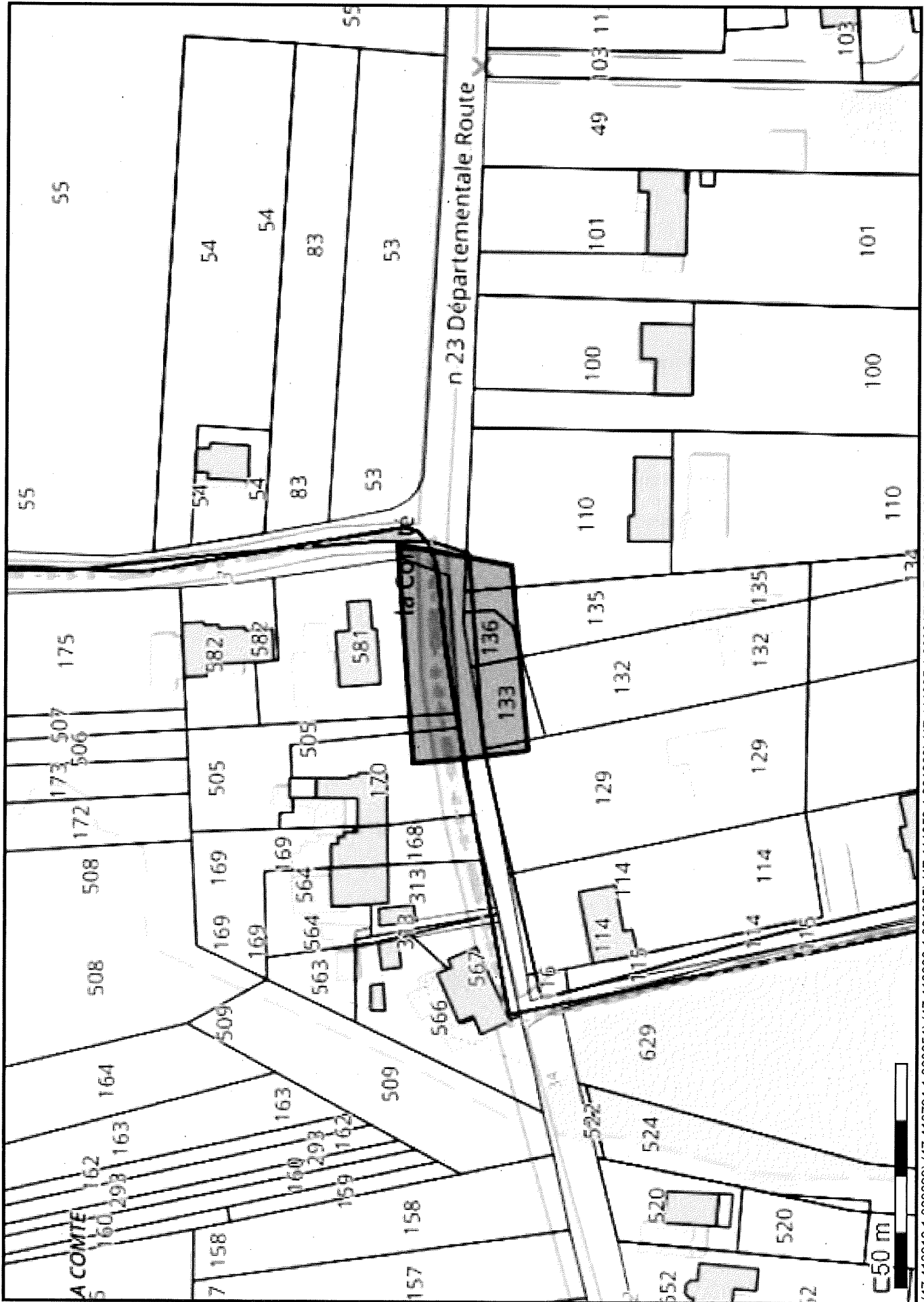
www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

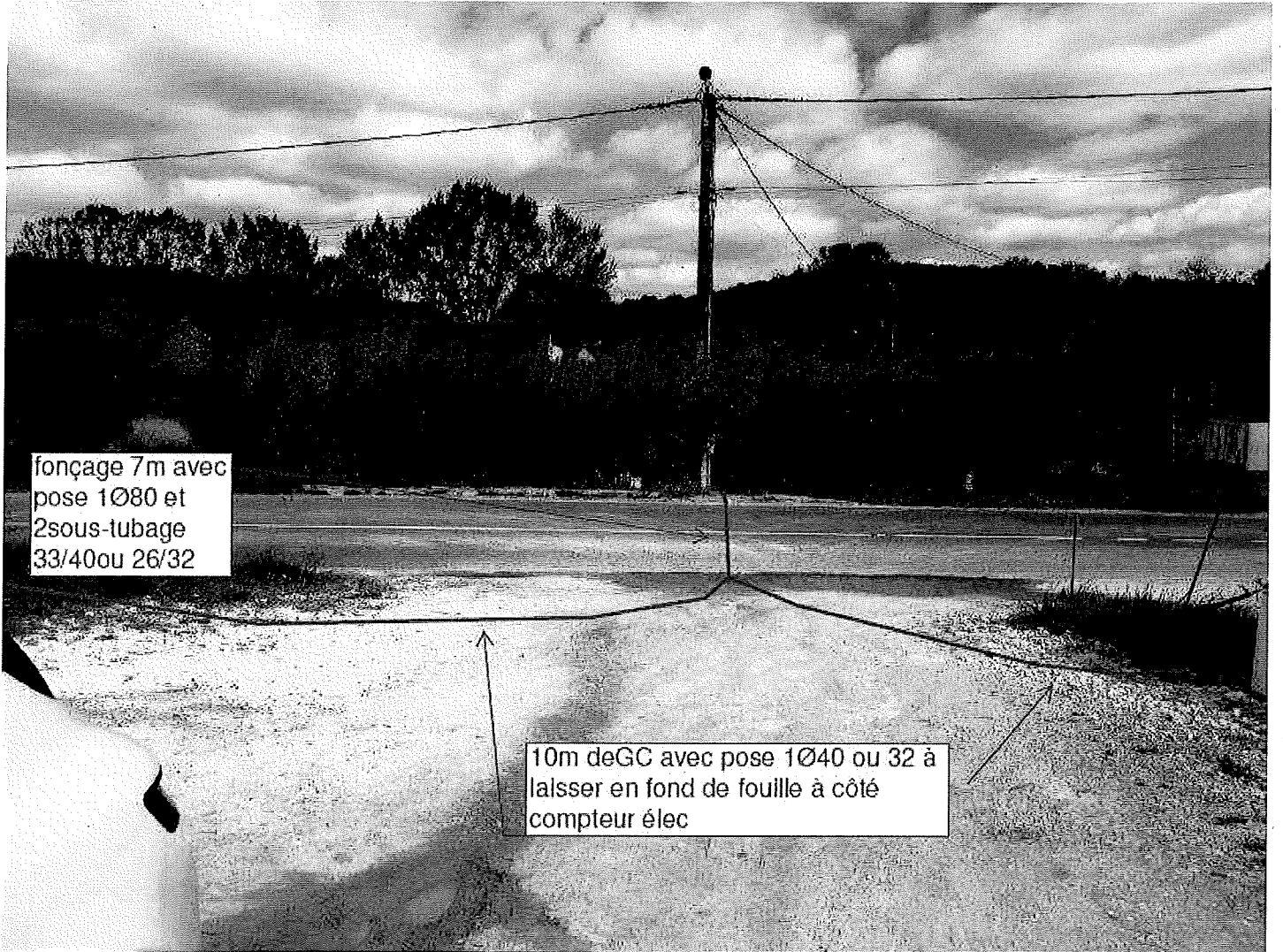
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Emeline BOITIER

 Sogelink



(47.410916 1.060629);(47.410794 1.060654);(47.410830 1.061205);(47.411058 1.061263);(47.411025 1.060615);(47.410916 1.060629);



fonçage 7m avec
pose 1Ø80 et
2sous-tubage
33/40ou 26/32

10m deGC avec pose 1Ø40 ou 32 à
laisser en fond de fouille à côté
compteur élec

